

CALENDRIER D'APPLICATION DE LA REFORME

(sous réserve de modifications législatives)

Mars 2010 :

- Raccourcissement des mandats des conseillers régionaux élus (la durée des mandats passe de 6 à 4 ans)

Mars 2011 :

- Raccourcissement des mandats des conseillers généraux élus (la durée des mandats passe de 6 à 3 ans)

Avant fin 2011 :

- Le Préfet, en concertation avec les élus locaux, produira un schéma départemental de coopération intercommunale prévoyant la couverture intégrale du département et la rationalisation des périmètres des structures intercommunales.

Avant fin 2013 :

- La couverture intercommunale et la rationalisation des périmètres seront achevées par les Préfets.

Mars 2014 :

- Abaissement du scrutin de listes aux communes de plus de 500 habitants (auparavant, ce mode de scrutin s'appliquait aux communes de plus de 3 500 habitants).
- La nouvelle composition des conseils communautaires (qui résulteront de l'élection au suffrage universel direct des conseillers communautaires) interviendra à l'occasion des prochaines élections municipales avec le système du «fléchage».
- Première élection des conseillers territoriaux qui se substituent aux conseillers régionaux et généraux.

FAITES UN GESTE ECO CITOYEN

Demandez à recevoir ma lettre d'info par mail.
Je privilégierai, à l'avenir, l'envoi électronique plutôt que papier.

MON SITE

<http://www.francoiselaborde.fr>
Visitez-le et abonnez-vous à la lettre d'information

MON ÉQUIPE

Mes collaborateurs se tiennent à votre disposition

TOULOUSE : Sandrine DA PARE-MAGUEUR : Tél. 05 61 13 28 90

116, avenue des Minimes - 31200 TOULOUSE

Fax. 05 34 41 14 37 - f.laborde@senat.fr

PARIS : Florence FAYE : Tél. 01 42 34 30 73

15, rue de Vaugirard - 75291 PARIS Cedex 06

Fax. 01 42 34 40 19 - f.laborde@senat.fr

COMITE DE REDACTION :

Marc INQUIMBERT : Tél. 01 42 34 30 73

Parution au mois de juin de la deuxième édition de ma lettre d'information dans laquelle vous retrouverez toute mon actualité parlementaire : Questions au gouvernement, communiqués de presse et un dossier spécial sur la Petite Enfance.

la Lettre
de Françoise Laborde

Sénatrice PRG de la Haute-Garonne



Retrouvez plus d'infos sur : [WWW.francoiselaborde.fr](http://www.francoiselaborde.fr)

la Lettre
de Françoise Laborde

Sénatrice PRG de la Haute-Garonne



POINT D'ETAPE SUR LA REFORME DES COLLECTIVITES LOCALES

Les contours du texte étant désormais connus, la réforme des collectivités territoriales va rentrer très vite dans une phase décisive.

Même si les risques et les enjeux de cette réforme ont été largement commentés, il me semble tout à fait opportun, après les manifestations de désapprobation, d'agir dès à présent dans deux directions :

- mesurer les effets de la réforme sur nos pratiques, afin de préserver le lien social et les politiques de proximité ancrés dans une écoute citoyenne,
- préparer des voies alternatives pour être en capacité, le moment venu, de proposer une autre orientation.

C'est pourquoi, j'ai organisé des rencontres débats sur le thème de la réforme des collectivités territoriales avec **Joseph CARLES**, Maître de conférence à l'IEP de Toulouse et spécialiste de ces questions.

La première réunion s'est tenue à Blagnac, le 8 avril, la suivante dans le Comminges, à Roquefort sur Garonne, le 3 mai. Elles ont remporté un vif succès auprès des élus locaux. Plus de 200 d'entre eux se sont déplacés.

Après un rappel des enjeux de la réforme, nous avons souhaité ouvrir largement le débat.

En complément du diaporama de Joseph CARLES disponible en ligne sur mon site internet, je vous propose, en quelques lignes, les principales modifications de la réforme ainsi que le calendrier de mise en place du texte.

J'espère que vous trouverez ici les réponses à vos questions concernant ce texte de loi qui va modifier profondément notre paysage institutionnel. Mon équipe parlementaire et moi-même restons à votre disposition pour vous apporter de plus amples informations sur des points précis du texte.

Bonne lecture !

LE CHIFFRE 3000

6000 élus locaux en 2010 (conseillers généraux et régionaux) au niveau national, ils ne seront plus que 3000 conseillers territoriaux en 2014.



Réunion à Blagnac, le 8 avril 2010.

sions dans un contexte économique où les ménages voient leur budget de plus en plus diminué.

I - LES TERRITOIRES

Plutôt que de moderniser et clarifier les niveaux d'administration locale, la fusion des départements au sein des métropoles est sous-entendue.

Le « saucissonnage » des territoires s'organise sans se soucier de savoir comment sera compensé l'effet péréquateur assuré jusqu'à présent par le département. Rappelons que la mission principale du Conseil Général était bien de répartir les richesses équitablement entre les communes sur l'ensemble du département.

La réforme a pour objectif d'achever l'intercommunalité avec, notamment la création des métropoles. Cette évolution réintroduit le rôle de l'Etat par l'intermédiaire du Préfet de Région qui seul décidera de la pertinence des territoires à fusionner.

II - LES SERVICES PUBLICS LOCAUX

La suppression de la Taxe Professionnelle est déjà actée, mais son incidence sur la fiscalité locale se fera ressentir lors du vote des budgets. **Les Départements sont pris en étau entre les dépenses sociales en hausse du fait de la crise économique et le transfert de compétences non compensé par l'Etat.** D'où une mise en danger pure et simple de certains départements qui sont au bord de la faillite ! Aujourd'hui pour voter des budgets en équilibre, comme leur impose la loi, ils actionnent leur seul levier : la fiscalité locale.

Paradoxe de la réforme : on bride les budgets des collectivités qui ont pourtant l'obligation d'équilibre budgétaire alors que l'Etat lui-même ne donne pas l'exemple comme le démontre d'ailleurs le rapport de la cour des comptes de 2009.

III - LA PARITE ET LA DEMOCRATIE LOCALE

Le texte de loi discuté au Sénat entérine le recul de la féminisation. 80 % des conseillers territoriaux seront élus au scrutin uninominal, lequel ne prévoit pas de mesure contraignante en faveur de la parité. Dans ce cadre, les partis politiques sont libres de présen-

ter leurs candidats sans tenir compte de l'équilibre hommes-femmes.

Le conseiller territorial sera élu en mars 2014 : moins d'élus avec plus de collectivités car la réforme propose la fusion des élus régionaux et généraux mais pas des assemblées. Le danger vient de la perte de la proximité avec les électeurs. Un problème de gouvernance se posera alors : **un conseiller territorial**, qui est aussi élu dans une commune, pourra-t-il librement prendre une décision qui impacte **un territoire dans lequel il ne se reconnaît plus** ? Qu'en sera-t-il quand les conseillers territoriaux auront à conduire une politique régionale alors qu'ils détiendront leur légitimité des électeurs de leur canton ?

IV - LA CLAUSE GENERALE DE COMPETENCES

Article 35 : article du projet de loi de réforme des collectivités territoriales qui prévoit la suppression de la Clause Générale de Compétence. « La Région et le Département exercent exclusivement les compétences qui sont attribuées par la loi. La capacité d'initiative de la région ou du département pourra s'exercer dès lors que l'intérêt local sera en jeu et dès lors que cet intérêt local aura été évalué par le Préfet », c'est pour le moins restrictif !

Exit donc, la possibilité donnée aux Conseils Régionaux et Généraux d'intervenir en matière de Culture ou de Sport !

Fini aussi les financements croisés ! Ce principe de financement permettait à la Région et au Département de participer à un projet dès lors qu'il relevait de l'intérêt de son territoire.



Réunion à Roquefort-sur-Garonne, le 3 mai 2010.

■ 1 - LA CULTURE

Déjà de nombreux festivals sont menacés par le manque de moyens des conseils régionaux et généraux qui doivent se recentrer sur des compétences qui leur coûtent de plus en plus : social, économique ... tout cela au détriment de politiques de partenariats multiples construits depuis de longues années, qu'en sera-t-il des enseignements artistiques, du cinéma, du spectacle vivant, des arts plastiques ou de la valorisation du patrimoine ? Autant d'actions menées par plusieurs collectivités qui palliaient au manquement de l'Etat !

■ 2 - LE SPORT

La suppression de la compétence « Sport » des conseils généraux et régionaux sera dramatique pour le secteur associatif. En effet, la région et le département assuraient jusqu'à présent la dynamique de ce secteur, par le biais de subventions ou de financement de projets devenus aujourd'hui indispensables à la survie de certaines associations ou fédérations sportives. Les Clubs sportifs souffriront d'autant plus que les Directions Départementales de la Jeunesse et du Sport disparaissent au profit (sous couvert d'économie d'échelle de la RGPP) de services centralisés de l'Etat, les DRJSCS. **Demain, les clubs sportifs auront pour seuls interlocuteurs des gestionnaires administratifs, peu ou pas sensibilisés aux problématiques locales et surtout limités à évaluer un budget et non un projet associatif sportif !**

V - RÉVISION GÉNÉRALE DES POLITIQUES PUBLIQUES (RGPP) : Histoire d'une recentralisation annoncée

La Révision Générale des Politiques Publiques amorcée il ya 2 ans, est en fait un **processus de recentralisation des pouvoirs par la régionalisation**. Sous le prétexte de lisibilité, d'efficacité ou encore d'économie, ont été créées en Haute Garonne, 7 Directions Régionales chargées de veiller à l'application des interventions de l'Etat, ces Directions sont complétées par une Agence, l'Agence Régionale de Santé, mise en place depuis le 1^{er} avril 2010 dans le cadre de la loi HPST. Il s'agit d'une reprise en main par l'Etat de décisions, qui étaient prises au niveau local, autour d'un homme : Le Préfet de Région. **La Réforme des Collectivités n'est que l'aboutissement de cette recentralisation.**

Ces deux réunions ont démontré, s'il en était encore besoin, combien les préoccupations des élus dit « urbains » ou proches de l'agglomération toulousaine sont éloignées de celles des élus de communes rurales. Les questions posées lors de la conférence de Blagnac, ont essentiellement porté sur le « hold-up » électoral sous-entendu par le texte de loi. La fusion des conseillers régionaux et généraux en un seul élu, qui favorise la méthode du « guichet unique » pour les électeurs, est vécue comme un déni de démocratie. En effet, les conseillers territoriaux vont perdre de leur proximité avec les préoccupations des administrés.

Le débat de Roquefort sur Garonne a permis aux élus présents de faire part de leur grande inquiétude pour l'avenir de leur territoire. Qu'advient-il des petites communes qui vont se retrouver bien isolées sans le soutien financier de collectivités comme le Département ? Qu'advient-il enfin de ces territoires tels que le Comminges face à la grande métropole toulousaine qui se dessine entre les lignes du projet de loi ? Les élus locaux et, plus particulièrement, les Maires de communes rurales se verront peu à peu contraints d'actionner le seul levier encore en leur possession : l'impôt. Il est difficile de prendre de telles déci-